

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2924

9 décembre 2008

SOMMAIRE

Archer Investments S.à.r.l.	140352	PPP Group S.A.	140352
Blue Sky Global Asset Management S.à r.l.		Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l.	
.....	140342	140350
Blue Sky Global Funds SIF	140310	Second Euro Industrial Finance S.à r.l. ..	140350
Columbus Luxembourg Two S.à r.l.	140352	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l. ..	140349
MLArg Real Estate 4	140351	Symplex Funds S.A.	140306
MLArg Real Estate 5	140351	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	
MLArg Real Estate 6	140350	140352
MLArg Real Estate 8	140350		
New Star International Property (Luxem- bourg Two) S.à r.l.	140351		

Symplex Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.193.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B 114.252,

ici dûment représentée par sa représentante permanente Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de SYMPLEX FUNDS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) et sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte de constitution en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Le capital social souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Disposition finale - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

La comparante déclare par la présente qu'elle souscrit toutes les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Madame Sandrine ANTONELLI, gestionnaire de sociétés, née à Savigny sur Orge (France), le 6 mars 1969, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

- Madame Claudine BOULAIN, employée privée, née à Moyeuve-Grande (France), le 2 juin 1971, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B 114.252, représentée par sa représentante permanente Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B 73.125.

4. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale de 2014.

5. Le siège social de la Société est établi à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SABBATUCCI; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2008. Relation GRE/2008/4692. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008150353/231/232.

(080178552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Blue Sky Global Funds SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.073.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Hellinckx residing in Luxembourg dated 20 November 2008, not yet registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

here represented by Maître Yannick Arbaut, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal; and

2. Blue Sky Global Investors Limited, a private limited company with registered office at 5-7 John Prince's Street, London W1G 0JN, United Kingdom, incorporated under the laws of the United Kingdom and registered with the company register under the number 06556194;

here represented by Maître Yannick Arbaut, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

1. Art. 1. Form and name

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Blue Sky Global Funds SIF" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Act), by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by these article of incorporation (the Articles).

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner (as defined in article 15 below).

2.2 The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.

3.2 The Company may be dissolved with the consent of the General Partner (as defined in article 15 below) by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 21 hereto as well as by the Companies Act.

4. Art. 4. Corporate objects

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum (as defined below).

5. Art. 5. Share capital

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

5.2 The capital must reach an amount in United States Dollar (USD) which is at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of fifty thousand dollars (USD 50,000) represented by forty-nine (49) fully paid up shares with no par value and one (1) GP Share, issued in the Blue Sky Global Fund SIF - Blue Sky European Property Fund sub-fund.

5.4 The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up separate portfolios of assets that represent sub-funds as defined in article 71 of the 2007 Act (the Sub-funds, each a Sub-fund), and that are formed for one or more Classes. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the general section and the relevant special section of the issue document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the General Partner may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Act and the Companies Act, including, without limitation, different:

(a) type of target investors;

(b) fees and expenses structures;

(c) sales and redemption charge structures;

(d) subscription and/or redemption procedures;

(e) minimum investment and/or subsequent holding requirements;

(f) shareholders servicing or other fees;

(g) distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;

(h) marketing targets;

(i) transfer or ownership restrictions;

(j) reference currencies;

provided that, at all times, the General Partner shall hold one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company (the GP Share) and that no additional GP Share shall be issued by the Company.

5.6 A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

5.7 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8 Shares pertaining to a Class of Shares may be further sub-divided in series of shares that will be considered for the purposes of the Companies Act as distinct categories of shares and any reference to a Class of Shares in these Articles shall mean, where appropriate, a reference to a particular serie of such Class of Shares.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Act, the rights of the shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10 The General Partner may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Class(es) of Shares of that Sub-fund, in accordance with article 8. At each extension of the duration of a Sub-fund, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Memorandum shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.11 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in USD, be converted into USD. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

6. Art. 6. Form of shares

6.1 The limited shares of the Company (i.e., all shares of whatever Class except the GP Share) shall and will continue to be in the registered form. The GP Share is and will continue to be in the registered form.

6.2 All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his share holding.

6.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

6.5 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

6.7 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.8 All shares issued by the Company are redeemable shares. The Company may therefore redeem shares at the General Partner's discretion and, in particular in accordance with article 8 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

6.9 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of shares

7.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares (to the exclusion of additional GP Shares) at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.

7.2 With the exclusion of the GP Share, shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act (Well-Informed Investors).

7.3 The General Partner may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) decide to set minimum commitments, minimum subsequent commitments, minimum subscription amount, minimum subsequent subscription amount and minimum holding amount for a particular Class or Sub-fund;

(b) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(c) reserve shares of a Sub-fund or Class to persons or entities that have entered into or have executed, an application form, subscription document or agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under Luxembourg law, any such application form, subscription document or agreement may contain specific provisions not contained in the other application forms, subscription documents or agreements;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a particular Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class.

(h) set the initial issue price, initial offering period, cut-off time for acceptance of application forms or subscription agreements or documents, etc. in relation to a particular Sub-fund or Class.

7.4 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.6 The General Partner may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.7 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for shares, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Prospectus, discontinue the issue and sale of shares of any Class of Shares in any one or more Sub-funds.

7.8 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

7.9 If the General Partner determines that it would be detrimental to the existing investors of the Company or the relevant Sub-fund or Class to accept a subscription for shares of any Class in any Sub-fund that represents more than such percentage as set out in the Memorandum of the net assets of a Class and/or Sub-fund, the General Partner may postpone the acceptance of such subscription and, in consultation with the incoming investor, may require it to stagger its proposed subscription over an agreed period of time.

Investor or shareholder's default

7.10 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its application form, subscription document or agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

- (a) the right of the Company to compulsorily redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Memorandum;
- (b) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Company;
- (c) the right for the Company to retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the defaulting shareholder;
- (d) the right of the Company to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Memorandum on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default;
- (e) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;
- (f) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;
- (g) the right of the Company to commence legal proceedings;
- (h) the right of the Company to reduce or terminate the defaulting shareholder's commitment;
- (i) the right of the other shareholders to purchase all or part of the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

7.11 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

8. Art. 8. Redemptions of shares

General

8.1 The General Partner may create each Sub-fund as:

- a closed-ended Sub-fund the shares of which are in principle not redeemable at the request of a shareholder; or
- an open-ended Sub-fund where any shareholder may request a redemption of all or part of its shares from the Company in accordance with the conditions and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of article 12, the redemption price per share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum, as determined in accordance with the current policy of the General Partner, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company. Redemptions may take place over one or more redemption dates, as specified in the Memorandum, and shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Memorandum.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the net asset value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

8.4 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund. The General Partner may impose conditions on the redemption of share, any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, in particular but without limitation, decide that redemption request will only be processed after a prior notice period, that a lock-up period be applicable in respect of redemption requests during which redemptions requests will not be accepted and that specific redemption requests will take priority over other redemption requests (any such conditions may be applicable to specific Classes of shares, as the case may be). The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares may be redeemed in any Class of Shares and may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be redeemed on such valuation dates as provided for in the Memorandum (the Redemption Date).

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Redemption Date (as defined above) or at some time during a Redemption Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 exceed a certain level set by the

General Partner in relation to the shares of a given Class or Sub-fund, the General Partner may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Redemption Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit and unless otherwise specified in the Memorandum).

8.7 The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any shareholder, subject to such shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee, unless otherwise provided for in the Memorandum.

8.8 All redeemed shares may be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the net asset value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

8.10 In respect of open-ended Sub-funds, the Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Sub-fund and the other Sub-funds as a whole and the interests of those shareholders who remain in the relevant Sub-fund and the other Sub-funds, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

8.11 The General Partner may redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and as the case may be, subject to compliance with the relevant re-investment rights) as provided for each Sub-fund and/or Class in the Memorandum (if any). The right of the General Partner to redeem shares of a Sub-fund/a Class under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Sub-fund in the Memorandum.

8.12 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

8.13 The Company may compulsorily redeem the shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 28;
- (c) in case of admission of new investors in the Company in order to equalise previous and subsequent investors if so provided in, and in accordance with the terms and conditions of the Memorandum;
- (d) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its application form, subscription document or agreement or commitment to the Company at a price calculated in accordance with the relevant shareholder's application form, subscription document or agreement or the Memorandum;
- (e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the application form, subscription document or agreement, shareholder's commitment and Memorandum.

9. Art. 9. Conversion of Shares

9.1 Subject each time to the approval of the General Partner (which may be withheld at the General Partner's absolute discretion) and such terms and conditions as set out in the Memorandum, a shareholder may, if so provided in the Memorandum, convert all or part of its shares of a particular Class of Shares of a Sub-fund into another Class of Shares within the same Sub-fund or another Sub-fund.

9.2 If conversion are authorised in the Memorandum, a process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the conversion of shares in a Sub-fund or from one Sub-fund to another Sub-fund. The General Partner may impose conditions on the redemption of share, any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions, will not be paid out to shareholders.

9.3 As a rule, unless otherwise provided for in the Memorandum, both the redemption and the acquisition parts of the conversion application should be calculated on the basis of the net asset value per share prevailing on the dealing date in respect of which the redemption part of the relevant conversion request is undertaken by the relevant Sub-fund.

9.4 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be acquired ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.5 All applications for the conversion of shares are irrevocable.

9.6 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class of Shares falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the shareholder's shares in the given Class of Shares; the acquisition part of the conversion application will remain unaffected by any additional redemption of shares.

9.7 Shares that are converted to shares of another Class of Shares will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of Shares - Transfer of commitments

Off-Exchange Transfer

10.1 An investor may only assign, transfer, or otherwise dispose of, grant a participation in, pledge, hypothecate or otherwise encumber its shares or undrawn commitments (if any) (together its Interests) (each such transaction, an Off-Exchange Transfer) with the prior approval of the General Partner (which may be withheld in its absolute discretion). The approval of the General Partner to an Off-Exchange Transfer can be sought at any time. Off-Exchange Transfers exclude any trade or sale of the shares by a shareholder which is made through a regulated market or multilateral trading facility (an On-Exchange Sale).

10.2 No Off-Exchange Transfer of all or any part of any shareholder's Interests in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if

(a) the Off-Exchange Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg or any other jurisdiction or subject the Company or any Sub-fund to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company or result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(b) the Off-Exchange Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

and

(c) it shall be a condition of any Off-Exchange Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is an eligible investor within the meaning of the Memorandum and that the proposed Off-Exchange Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;

(ii) in respect of an Off-Exchange Transfer of undrawn commitments (if any), the Company be satisfied that the transferee has sufficient assets to comply with drawdown notices in respect of such undrawn commitment and the transferee provides the Company with an executed application form or other similar subscription agreement or document in respect of such undrawn commitment;

(iii) the transferee is not a Restricted Person as defined in article 11.

10.3 In respect of an Off-Exchange Transfer, the transferor of Interests (whether the Transfer is compulsory or voluntary) shall bear all costs and expenses of the relevant Sub-fund incurred in connection with the Company approving and completing the relevant Off-Exchange Transfer.

10.4 Additional restrictions or conditions on Off-Exchange Transfer may be set out in the Memorandum in respect of (a) particular Sub-fund(s) in which case no Off-Exchange Transfer of all or any part of any shareholder's Interests in the relevant Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on transfer is not complied with.

On-Exchange Sale

10.5 No restrictions will apply to any On-Exchange Sale provided that shares which are transferred to, or purchased by persons who do not fulfil the eligibility criteria in respect of the relevant Class of Shares of any Sub-fund as set out in the Memorandum or who qualify as Restricted Persons (as defined in article 11 below) may, inter alia, be subject to compulsory redemption by the Company pursuant to article 11.

10.6 In case of On-Exchange Sale of shares, the transferor will remain bound vis-à-vis the Company for any outstanding undrawn commitments (if any).

11. Art. 11. Ownership restrictions

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or any of its Sub-funds;

(b) if in the opinion of the Company such holding may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Sub-fund or its subsidiaries, holding companies or intermediary vehicles incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;

(ii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the US Security Act or the US Investment Company Act);

(c) if in the opinion of the Company such holding may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company or any Sub-fund, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Company may:

(a) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders or who seeks to register a Transfer of Shares (whether an On-Exchange Sale or Off-Exchange Transfer) in the register of shareholders to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person;

(b) decline to issue any Shares; and

(c) decline to register any Off-Exchange Transfer of Share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person (provided that the Company will not decline to register any On-Exchange Sale of Shares).

11.3 If it appears that a shareholder of the Company or the investor is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) remove any representative of the Restricted Person from an investment committee or other committee established set up in accordance with the provisions of the Memorandum (if any); and/or

(d) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) business days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(e) reduce or terminate the Restricted Person's commitment (if any); and/or

(f) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated net asset value, less a penalty fee calculated in accordance with the terms of the Memorandum or at such price as is set out in the Memorandum.

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of Net Asset Value

12.1 The net asset value of each Sub-fund and Class shall be expressed in the reference currency, as a per share figure, of each Sub-fund or Class, as it is stipulated in the Memorandum in accordance with Luxembourg law on each valuation date as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Date).

12.2 The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

12.3 The administrative agent of the Company shall under the supervision of the Company compute the net asset value per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total net asset value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the relevant Memorandum. A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the net asset value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Date divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Date.

12.4 The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-fund or Class will be converted into the reference currency of such Sub-fund or Class at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

12.5 For the purpose of calculating the net asset value per Class of a particular Sub-fund, the net asset value of each Sub-fund shall be calculated by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

12.6 The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company, its subsidiaries, holding companies and intermediary vehicles) and the liabilities of the Company based on a consolidated view, provided that:

(a) the equity or liability interests attributable to investors derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(b) the set up costs and acquisition costs for investments (at the intermediary vehicle level, as the case may be) shall be amortised over a maximum period of 7 years rather than expensed in full when they are incurred; and

(c) the set up costs for the Company and any Sub-fund shall be amortised over a period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

12.7 The accounts of the subsidiaries of the Company will be consolidated (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) with the accounts of the Company at each Valuation Date and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

12.8 The assets of the Company shall include:

(a) all investments registered in the name of the Company or any subsidiaries, holding companies or intermediary vehicles;

(i) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon, owned by such Sub-fund;

(ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered) owned by such Sub-fund;

(iii) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Sub-fund;

(iv) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Sub-fund to the extent information thereon is reasonably available to the Sub-fund;

(v) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Sub-fund except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(vi) the formation expenses of the Sub-fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and

(b) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.9 The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(a) securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(b) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner. If a net asset value is determined for the units or shares issued by an undertaking for collective investment (UCI) which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of this UCI or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the UCI - other than the administrative agent of the UCI) if more recent than their official net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Date, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCIs. However, such net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCIs, the valuation of the shares or units issued by such UCIs may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the General Partner to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the UCI or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCIs themselves;

(c) unless otherwise provided for in the relevant Special Section for a Sub-fund investing principally in real estate, properties and property rights registered in the name of the Company in respect of the relevant Sub-fund or any subsidiaries, holding companies or intermediary vehicles as well as direct or indirect share holdings of the Company in

intermediate companies may be valued by one or more independent valuers in accordance with the terms of the Memorandum, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the accounting year and used throughout the following accounting year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any subsidiaries, holding companies or intermediary vehicles or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations;

(d) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(e) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

(f) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

(g) The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The administrative agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the net asset value calculation.

12.10 The liabilities of the Company shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

12.11 For the purpose of this article 12:

(a) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share; and

(d) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the General Partner.

12.12 The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(a) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(b) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(c) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(d) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(f) Upon the payment of distributions to the shareholders of any Class, the net asset value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

12.13 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) the latest net asset value per share may be obtained at the registered office of the Company in accordance with the terms of the Memorandum;

(c) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(d) the net asset value per share of each Class in each Sub-fund is made public at the registered office of the Company and available at the offices of the administrative agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Sub-fund/Class and any other currency at the discretion of the General Partner in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;

(e) different valuation rules may be applicable in respect of a specific Sub-fund as further laid down in the Memorandum.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the Net Asset Value

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of shares of any Sub-fund or Class, the issue of the shares of such Sub-fund or Class to subscribers and the redemption of the shares of such Sub-fund or Class from its shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

(a) when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-fund, or when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any Investment of the Company attributable to such Sub-fund or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange;

(e) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of Shares, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-fund cannot be effected at normal rates of exchange; or

(f) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company or any Sub-fund(s).

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify shareholders requesting redemption of their shares of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant Sub-fund. Withdrawal of a subscription or of an application for redemption or conversion will only be effective if written notification by letter or by fax is received by the administrative agent before termination of the period of suspension, failing which subscription, redemption applications not withdrawn will be processed on the first date on which these subscription, redemption or conversion applications should be processed in accordance with the terms of the Memorandum following the end of the suspension period, on the basis of the net asset value per share determined on such date.

14. Art. 14. Liability of shareholders

14.1 The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Share) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

14.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

15. Art. 15. Management

15.1 The Company shall be managed by Blue Sky Global Asset Management S.à r.l. (the General Partner). The General Partner who shall be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

15.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

16. Art. 16. Authorised signature

16.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (associé commanditaire) of the Company.

17. Art. 17. Investment policy and restrictions

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and

(b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

17.3 The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Prospectus, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

18. Art. 18. Conflict of interests

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business

19. Art. 19. Indemnification

The General Partner, the investment manager of a Sub-fund, and each of its/their directors, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Sub-fund and all members of the board of managers of the General Partner (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Sub-fund's assets against all liabilities, costs or expenses (including reasonable legal fees) incurred by reason of such Indemnified Person being involved in the business of the relevant Sub-fund, provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

20. Art. 20. Meetings of shareholders

20.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday in May of each year at 11am. If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

20.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

20.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

20.4 All General Meetings shall be chaired by the General Partner.

20.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It may only resolve on any item whatsoever with the consent of the General Partner.

20.6 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

21. Art. 21. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

21.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

21.2 The General Partner may convene a General Meeting. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

21.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

21.4 Each share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 7 and 11.

21.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

21.6 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act and any other relevant Luxembourg law.

21.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

21.8 Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Class of Shares vis-à-vis those of any other Class of Shares shall only be valid if passed in accordance with article 68 of the Companies Act.

21.9 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

21.10 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

21.11 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, ab-

stention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

21.12 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

22. Art. 22. General meetings of shareholders in a Sub-fund or in a Class of Shares

22.1 The shareholders of the Classes of Shares issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

22.2 In addition, the shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of Shares.

22.3 The provisions of article 21 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

23. Art. 23. Auditors

23.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

23.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

24. Art. 24. Liquidation or merger of Sub-funds or Classes of Shares

24.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the General Partner or to compulsory redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Registered shareholders shall be notified in writing.

24.2 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 24, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting subject to the consent of the General Partner.

24.3 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund.

24.4 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

24.5 All redeemed shares may be cancelled.

24.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Act or the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

24.7 Notwithstanding the powers conferred on the General Partner by article 24.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, subject to the consent of the General Partner.

24.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in article 24.6 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be

binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation. Any General Meeting resolution taken in accordance with this article 24.8 is subject to the General Partner's consent.

25. Art. 25. Financial year

The financial year of the Company will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year.

26. Art. 26. Application of income

26.1 The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class of Shares, and may declare, or authorise the General Partner to declare, distributions.

26.2 For any Class of Shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

26.3 Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

26.4 Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

26.5 The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

26.6 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class(es) of Shares issued in the respective Sub-fund.

26.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

27. Art. 27. Depositary

27.1 The Company shall enter into a depositary bank agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Act (the Depositary) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act. The fees payable to the Depositary will be determined in the depositary bank agreement.

27.2 In the event of the Depositary desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as depositary and upon doing so the directors shall appoint such institution to be depositary in place of the retiring Depositary. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

28. Art. 28. Winding up

28.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

28.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

28.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

28.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

28.5 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

28.6 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Act will be exclusively applicable.

28.7 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Act and the Companies Act.

28.8 The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

28.9 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

28.10 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

28.11 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Sub-fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each Class of Shares in accordance with their respective rights.

28.12 Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

29. Art. 29. Applicable law

29.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

The first annual General Meeting will be held on the third Wednesday in May 2010 at 11.00 am.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., prenamed:	1 (one) GP share
and	
Blue Sky Global Investors Limited, prenamed:	49 (forty-nine) shares
Total:	50 (fifty) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of fifty thousand USD (USD 50,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement and Estimate of Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg has been appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010;
3. that the registered office of the Company is established at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L2346 Luxembourg, constituée en vertu du droit luxembourgeois, en vertu d'un acte notarié du notaire Maître Hellinckx demeurant à Luxembourg et daté du 20 novembre 2008, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

représenté par Maître Yannick Arbaut, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

2. Blue Sky Global Investors Limited, une société privée à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à 5-7 John Prince's Street, Londres W1G 0JN, Royaume-Uni et enregistrée au registre des sociétés sous le numéro 06556194;

représenté par Maître Yannick Arbaut, avocat, résidant au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

1. Art. 1^{er}. Forme et dénomination

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "Blue Sky Global Funds SIF" (la Société).

1.2 La Société est régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007), par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu que, en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville par une résolution de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15 ci-dessous).

2.2 L'Associé Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la société

3.1 La Société est établie pour une durée indéterminée étant entendu que la Société sera cependant mise en liquidation automatiquement à l'expiration d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

3.2 La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15 ci-dessous) par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 21 des Statuts et dans la Loi sur les Sociétés.

4. Art. 4. Objet social

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans des actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les bénéfices de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toute transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation:

(a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou dans d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le Mémoire (tel que défini ci-dessous).

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

5.2 Le capital doit atteindre une somme en dollars américains (USD) au moins équivalente à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumis à la Loi de 2007 sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élevait à cinquante mille dollars américains (50.000 USD) représenté par quarante-neuf (49) actions entièrement libérées sans valeur nominale et une (1) Action AC, émises dans le compartiment Blue Sky Global Fund SIF- Blue Sky European Property Fund.

5.4 La Société est constituée de Compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité établira des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des Compartiments tel que définis par l'article 71 de la Loi de 2007 (des Compartiments, individuellement un Compartiment) et qui sont établis pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans la section générale et la section spéciale concernée du document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mé-morandum). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories d'Actions, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories, chaque Catégorie étant une Catégorie) dont les avoirs seront investis en commun mais soumises à différents droits décrits dans le Mé-morandum dans la mesure autorisée par la Loi de 2007 et par la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

- (a) différents types d'investisseurs cibles;
- (b) différentes structures de frais et de dépenses;
- (c) différentes structures de commission de vente et de rachat;
- (d) différentes procédures de souscription et/ou de rachat;
- (e) différents minimums d'investissement et/ou minimums de détention subséquents;
- (f) différents droits aux, et politique de, distribution, et l'Associé Gérant Commandité peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interests» ou d'allocations préférentielles des revenus/distributions;
- (g) différentes cibles commerciales;
- (h) différentes restrictions au transfert ou à la propriété;
- (i) différentes devises de référence;

étant entendu qu'à tout moment, l'Associé Gérant Commandité détiendra une action réservée à l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) de la Société et qu'aucune Action AC additionnelle ne sera émise par la Société.

5.6 Une valeur nette d'inventaire par action distincte pouvant varier en conséquence de ces facteurs variables sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

5.7 La Société peut créer des Catégories supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mé-morandum sera mis à jour, si nécessaire.

5.8 Les actions appartenant à une Catégorie peuvent être subdivisées en séries d'actions considérées, pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, comme des catégories d'actions distinctes et toute référence à une Catégorie dans les présents Statuts se rapportera, le cas échéant, à une série spécifique d'une telle Catégorie.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits de l'actionnaire et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.10 L'Associé Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Mé-morandum. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les actions dans la(les) Catégorie(s) d'Actions de ce Compartiment, conformément à l'article 8. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la

Société. Le Mémoire indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension.

5.11 Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en USD, convertis en USD. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

6. Art. 6. Forme des actions

6.1 Les actions de commanditaire de la Société (c'est-à-dire toutes les actions de toutes les Catégories sauf l'Action AC) sont et resteront sous forme nominative. L'Action AC est et restera sous forme nominative.

6.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société sont enregistrées dans le registre des actionnaires qui sera conservé au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile, tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de son actionnariat.

6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cette effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant qu'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un gageur et un gagiste. En outre, dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de payer tous produits de rachats, dividendes ou autres paiements uniquement au premier détenteur, que la Société considère comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires ensemble.

6.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.8 Toutes les actions émises par la Société peuvent être rachetées. La Société peut pour ce faire racheter les actions à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité et, en particulier conformément à l'article 8 des présents Statuts et aux dispositions du Mémoire.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions

Général

7.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées (à l'exclusion d'Actions AC additionnelles) sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 A l'exception des Actions AC, la souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'actions. Ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut, sans limitation:

(a) décider de fixer des engagements minimums, des engagements subséquents minimums, des montants de souscription minimum, des montants de souscription subséquente minimums et des montants de détention minimum pour une Catégorie ou en Compartiment en particulier;

(b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que déterminés dans le Mémoire);

(c) réserver des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie à des personnes ou entités qui se sont engagées par, ou ont signé un contrat de souscription, un document ou bulletin de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié et fait certaines représentations et garanties envers la Société. Dans la mesure permise par les lois tout contrat de souscription ou document ou bulletin de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres bulletins de souscription, document ou contrats de souscription;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) restreindre la possession d'actions d'une Catégorie en particulier à un certain type de personnes ou d'entités;

(g) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closing ou de d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment et la Catégorie concernés;

(h) fixer le prix d'émission initial, la période d'offre initiale, le moment de clôture pour l'acceptation de bulletins de souscription ou de documents ou contrats de souscription, etc. relatifs à un Compartiment ou une Catégorie en particulier.

7.4 Les actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions dans un Compartiment.

7.6 L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout membre, gérant, agent ou autre mandataire dûment autorisé, l'autorité d'accepter les bulletins de souscription, d'accepter les paiements pour l'émission de nouvelles actions et de remettre ces actions.

7.7 La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter (partiellement ou dans sa totalité) toute demande de souscription à des actions, et l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Mémoire, interrompre l'émission et la vente d'actions de toute Catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

7.8 La Société peut consentir à émettre des actions en contrepartie de, un apport en numéraire d'actions ou d'actifs conformément à la législation luxembourgeoise et, en particulier conformément à l'obligation de remettre un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et aux politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en numéraire sont à la charge de l'actionnaire acquérant les actions de cette manière.

7.9 Si l'Associé Gérant Commandité décide que l'acceptation de souscription pour des actions d'une Catégorie dans un Compartiment représentant plus que le pourcentage décrit dans le Mémoire des actifs nets de la Catégorie et/ou du Compartiment serait en défaveur des investisseurs existants de la Société, l'Associé Gérant Commandité peut postposer l'acceptation d'une telle souscription et, en consultation avec l'investisseur entrant, demander d'échelonner sa souscription proposée sur une période convenue.

Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire

7.10 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire d'effectuer, dans une période de temps déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution requise ou tout autre paiement à la Société conformément au bulletin de souscription, document ou contrat ou engagement de souscription, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Mémoire qui peuvent inclure sans limitation:

(a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant conformément aux dispositions du Mémoire;

(b) le droit de réclamer à l'actionnaire défaillant des dommages au bénéfice de la Société;

(c) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;

(d) le droit de la Société d'exiger de l'Actionnaire le paiement d'intérêt à un taux tel que décrit dans le Mémoire sur tous les sommes dues à avancer ainsi que les frais et dépenses liés à la défaillance;

(e) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs, comité d'investissement ou autre comité mis en place conformément aux dispositions du Mémoire, le cas échéant;

(f) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie des actionnaires;

(g) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;

(h) le droit de réduire ou de mettre fin à l'engagement non appelé de l'investisseur défaillant;

(i) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémoire;

à moins que l'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

7.11 Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Mémoire ne sont pas exclusifs de tout autre recours légal ou repris dans le contrat de souscription, le Mémoire ou engagement de l'actionnaire concerné à la disposition de la Société ou des actionnaires.

8. Art. 8. Rachat d'actions

Général

8.1 L'Associé Gérant Commandité à la droit de créer les Compartiments:

- sous forme de Compartiments de type fermé dont les actions ne peuvent en principe pas être rachetées à la demande d'un actionnaire; ou

- sous forme de Compartiments de type ouvert dans lesquels, tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou d'une partie de ses actions par la Société, conformément aux conditions et aux procédures, établis par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par le l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans le Mémoire, tel que déterminée conformément à la politique actuelle de l'Associé Gérant Commandité, pour autant que tout certificat d'action émis et tout autre document de transfert aient été reçus par la Société. Les rachats peuvent avoir lieu au cours d'une ou plusieurs périodes de rachat, telles que spécifiées dans le Mémoire, et les actionnaires peuvent être payés à différents prix de rachat, calculés conformément au Mémoire.

8.3 Sous réserve des dispositions du Mémoire, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée des frais ou commissions de rachat, le cas échéant. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions de l'Associé Gérant Commandité.

8.4 Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions dans un Compartiment. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions au rachat d'actions. Toutes conditions auxquelles le rachat d'actions est soumis seront détaillées dans le Mémoire, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut, en particulier mais sans limitation, décider que les demandes de rachat ne seront traitées qu'après un délai préalable de notification, qu'une période lock-up soit applicable en ce qui concerne les demandes de rachat pendant lesquelles les demandes de rachat ne seront pas acceptées et que des demandes de rachat spécifiques auront priorité sur d'autres demandes de rachat (ces conditions peuvent être applicables à une Catégorie spécifique d'actions, le cas échéant). L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle des Actions peuvent être rachetées dans une Catégorie et peut, en particulier, décider que des actions d'une Catégorie ne seront rachetées qu'aux dates d'évaluation déterminées dans le Mémoire (la Date de Rachat).

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'une Date de Rachat (telle que définie ci-dessus) ou à tout moment durant une Date de Rachat, les demandes de rachat telles que définies dans cet Article et les demandes de conversion telles que définies à l'Article 9 excèdent un certain seuil fixé par le l'Associé Gérant Commandité applicable à une Catégorie ou un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement à la Date de Rachat suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées, sauf dispositions contraires dans le Mémoire).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire, sous réserve de l'accord de cet actionnaire, en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s), équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite à l'article 12) à la Date d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories

concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant, sauf disposition contraire dans le Mémorandum.

8.8 Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent Article.

8.10 En ce qui concerne les Compartiments de type ouvert, la Société usera de tous les moyens commerciaux raisonnables afin de satisfaire aux demandes de rachat, reconnaissant son obligation de mesurer ces efforts au regard des intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments globalement et des intérêts des actionnaires qui resteront dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'obligera la Société à satisfaire toutes les demandes de rachat

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat forcé d'actions

8.11 L'Associé Gérant Commandité peut racheter des actions de toute Catégorie et de tout Compartiment au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, moyennant respect du plan de distribution (et, le cas échéant, sous réserve de conformité avec les droits de réinvestissement applicables) déterminé pour chaque Compartiment et/ou Catégorie dans le Mémorandum. Le droit de l'Associé Gérant Commandité de racheter des actions d'un Compartiment selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou au conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu pour un Compartiment en particulier dans le Mémorandum.

8.12 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de l'Associé Gérant Commandité à l'attention des actionnaires.

8.13 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28;

(c) en cas d'admission de nouveaux investisseurs dans la Société afin de mettre sur un pied d'égalité les investisseurs antérieurs et subséquents conformément aux termes et conditions du Mémorandum;

(d) détenues par un actionnaire qui ne satisfait pas à son obligation de faire, dans une période de temps spécifiée déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution exigée ou certains paiements à la Société (y compris le paiement d'intérêts ou de frais dus en cas de défaillance), conformément aux conditions de son bulletin de souscription, son document ou contrat ou engagement de souscription à la Société à un prix calculé conformément au bulletin de souscription, au document ou contrat de souscription de l'actionnaire concerné et au Mémorandum.

(e) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans le bulletin de souscription, le document ou contrat de souscription, l'engagement de l'actionnaire et le Mémorandum.

9. Art. 9. Conversion d'actions

9.1 Sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité (qui peut être refusée à son entière discrétion) et des termes et conditions définis dans le Mémorandum, un actionnaire peut (si ce droit est prévu dans le Mémorandum) convertir tout ou partie de ses actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie dans un même ou dans un autre Compartiment.

9.2 Si les conversions sont autorisées par le Mémorandum, une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémorandum régira la chronologie de la conversion des actions dans un Compartiment ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions au rachat d'actions, ces conditions auxquelles le rachat d'actions peut être soumis seront détaillées dans le Mémorandum. Une demande de conversion sera considérée comme demande de rachat des actions détenues par un actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée d'actions à obtenir. Des frais de conversion peuvent être encourus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de la conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils doivent être payés, par décision de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par l'Associé Gérant Commandité, ne seront pas payés aux actionnaires.

9.3 En règle générale, sauf dispositions contraires dans le Mémorandum, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs nettes d'inventaire par action en vigueur lors de la date de transaction, par rapport auquel la part de rachat de la demande de conversion est appliquée par le Compartiment concerné.

9.4 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.5 Toutes les demandes de conversion d'actions sont irrévocables.

9.6 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus dans cette phrase sont effectivement applicables - par l'Associé Gérant Commandité dans le Mé-morandum, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie; la part d'acquisition de la demande de conversion reste n'est pas affectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.7 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions - Transfert d'engagements

Transferts Hors Bourse

10.1 Un investisseur ne peut céder, transférer, ou disposer autrement, mettre en gage, nantir ou hypothéquer ou octroyer une autre sûreté portant sur ses actions ou engagements non appelés (ensemble ses Intérêts) (chaque trans-action, étant un Transfert Hors Bourse) que moyennant l'approbation préalable de l'Associé Gérant Commandité (qui peut être retenue à son entière discrétion). L'approbation de l'Associé Gérant Commandité d'un Transfert Hors Bourse peut être demandée à tout moment. Les Transferts Hors Bourse excluent les cessions ou ventes d'actions par un ac-tionnaire qui ont lieu via un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (une Vente En Bourse).

10.2 Aucun Transfert Hors Bourse de tout ou partie des Intérêts d'un actionnaire, qu'il soit direct ou indirect, volon-taire ou involontaire (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) ce Transfert Hors Bourse résulterait en une violation d'une loi ou réglementation du Luxembourg ou d'une quel-conque autre juridiction ou soumettrait la Société ou un Compartiment à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables telles que déterminées par la Société ou résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mé-morandum;

(b) le Transfert Hors Bourse entraînerait en l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'invest-issement en vertu du US Investment Company Act de 1940;

et

(c) un Transfert Hors Bourse (autorisé ou exigé) est conditionné à ce que

(i) le cessionnaire démontre d'une manière satisfaisante pour la Société que ce cessionnaire est un investisseur éligible au du Mé-morandum et que le Transfert Hors Bourse proposé ne viole pas lui-même une loi ou réglementation (y compris, mais sans limitation, toute loi sur les valeurs mobilières) y applicable;

(ii) en ce qui concerne un Transfert Hors Bourse d'engagement non appelé, le cessionnaire prouve de manière satis-faisante à la Société qu'il détient les avoirs suffisants nécessaires pour faire suite aux appels de capitaux portant sur cet engagement non appelé et le cessionnaire fournira à la Société un bulletin de souscription signé ou un autre document ou contrat de souscription similaire portant sur cet engagement non appelé;

(iii) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible telle que définie à l'article 11.

10.3 Pour un Transfert Hors Bourse, le cédant des Intérêts (que le Transfert soit obligatoire ou volontaire) prendra à charge tous les frais et dépens encourus par le Compartiment concerné en relation avec l'approbation et la réalisation par la Société du Transfert Hors Bourse.

10.4 Des restrictions ou conditions supplémentaires aux Transferts Hors Bourse peuvent être prévues au Mé-morandum en ce qui concerne un ou des Compartiment(s) en particulier auquel cas aucun Transfert Hors Bourse de tout ou d'une partie des Intérêts d'actionnaires dans le Compartiment concerné, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, mais sans limitation à un affilié ou par effet de loi) ne sera valide ou effectif si l'une de ces restrictions au transfert n'est pas satisfaite.

Ventes En Bourse

10.5 Aucune restriction ne s'appliquera à des Ventes En Bourse, étant entendu que les actions transférées à ou achetées par une personne qui ne satisfait pas aux critères d'éligibilité pour une Catégorie d'un Compartiment tels que décrits dans le Mé-morandum ou qui se qualifie en tant que Personne Non-Eligible (telle que définie à l'article 11 ci-dessous) peuvent notamment être soumises au rachat obligatoire par la Société conformément à l'article 11.

10.6 Dans le cas d'une Vente en Bourse d'actions, le cédant restera lié envers la Société pour les engagements non appelés en suspend (le cas échéant).

11. Art. 11. Restrictions à la possession

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher l'acquisition de la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, cette possession peut être préjudiciable à la Société ou à un Compartiment;

(b) si d'avis de la Société une telle détention peut avoir pour conséquence (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses filiales, sociétés holding ou véhicules intermédiaires soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés

à des désavantages réglementaires, pécuniaires ou administratifs importants auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement; ou

(ii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ou approuver ses actions, ou d'obtenir toute autorisation quelconque, en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act ou le US Investment Company Act);

(c) si d'avis de la Société une telle détention peut avoir pour conséquence une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même ou à la Société ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (et y compris toute législation et réglementation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);

(ces personnes physiques ou morales sont déterminées par l'Associé Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles). Une personne physique ou morale qui n'est pas qualifiée d'Investisseur Averti est considérée comme une Personne Non-Eligible.

11.2 Afin ces fins, la Société peut:

(a) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est repris dans le registre des actionnaires ou qui tente d'y faire enregistrer un Transfert d'Actions (par Vente En Bourse ou par Transfert Hors Bourse), de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, qu'elle considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles actions est une Personne Non-Eligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces actions.

(b) refuser d'émettre toute action; et

(c) refuser d'enregistrer des Transferts Hors Bourse d'actions, lorsque cet enregistrement ou ce transfert résulterait en la propriété légale ou économique de ces actions par une Personne Non-Eligible (étant entendu que la Société ne refusera pas l'enregistrement de Ventes en Bourse d'actions).

11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société ou un investisseur est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en rapport avec les actions détenues par cette Personne Non-Eligible; et/ou

(c) de retirer tout représentant de la Personne Non-Eligible d'un comité d'investissement ou d'un autre comité établi selon les dispositions du Mémoire (le cas échéant); et/ou

(d) d'ordonner à cette Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée endéans les 30 (trente) jours ouvrables à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve à chaque fois des restrictions au Transfert applicables définies à l'article 10; et/ou

(e) réduire ou mettre fin à l'engagement de souscrire de la Personne Non-Eligible (le cas échéant); et/ou

(f) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix basé sur le dernier calcul de la valeur nette d'inventaire, moins une pénalité, calculé conformément aux termes du Mémoire.

11.4 L'exercice des pouvoirs de la Société par celle-ci, conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action

12.1 La valeur nette d'inventaire par action de chaque Compartiment et Catégorie sera exprimée dans la devise de référence, en chiffre par action, de chaque Compartiment et Catégorie, tel que stipulé dans le Mémoire conformément à la loi luxembourgeoise à chaque date d'évaluation telle que stipulée dans le Mémoire (chacune étant une Date d'Evaluation).

12.2 Les avoirs nets de la Société sont à tout moment équivalents au total des avoirs nets des différents Compartiments.

12.3 L'agent administratif de la Société calculera sous la supervision de la Société la valeur nette d'inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné de la manière qui suit; chaque catégorie participe dans le Compartiment selon le portefeuille et les droits de distributions attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une catégorie en particulier d'un Compartiment en particulier à une Date d'Evaluation donnée, ajustée des obligations relatives à cette Catégorie à cette Date d'Evaluation représente la valeur nette d'inventaire totale attribuable à cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie seront investis de manière commune dans un Compartiment, mais soumis à des différentes structures de frais, différents distributions, différentes cibles commerciales, différentes devises ou d'autres caractéristiques spécifiques tels que stipulés dans le Mémoire concerné. Une valeur nette d'inventaire individuelle par action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la valeur nette d'inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre d'actions en circulation de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation.

12.4 La valeur des avoirs et obligations non exprimée dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie, sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie au taux de change en vigueur à la Date d'Évaluation concernée. Si ces informations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi en vertu des procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

12.5 Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(a) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(b) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, frais courus mais non payés à la Date d'Évaluation concernée.

12.6 Les actifs nets totaux de la Société résulteront de la différence entre les avoirs bruts (incluant la valeur des investissements détenus par la Société, ses filiales, sociétés holding et véhicules intermédiaires) et les dettes de la Société basées sur les comptes consolidés, étant entendu que:

(a) le capital et les intérêts attribuables aux actionnaires dérivant de ces considérations financières seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire actualisée) des passifs d'impôt différés tels que déterminés par la Société conformément à ses règles internes;

(b) les frais de constitution et d'acquisition d'investissements (au niveau des véhicules intermédiaires, le cas échéant) seront amortis sur une période de maximum 7 ans plutôt que comptabilisés lorsqu'ils sont encourus; et

(c) les coûts d'établissement de la Société et des Compartiments seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que amortis intégralement lorsqu'ils sont occasionnés.

12.7 Les comptes des filiales de la Société seront consolidés (dans la mesure requise selon les règles et réglementations comptables applicables) avec les comptes de la Société à chaque Date d'Évaluation et en conséquence les actifs et obligations sous-jacent seront évalués conformément aux règles d'évaluations décrites ci-dessous.

12.8 Les actifs de la Société comprennent:

(a) tous les investissements inscrits ou enregistrés au nom de la Société ou de ses filiales, sociétés holding ou véhicules intermédiaires;

(b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus, détenus par le Compartiment;

(c) tous les effets et billets à vue et comptes à recevoir (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés), détenus par le Compartiment;

(d) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par le Compartiment;

(e) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les distributions à recevoir par le Compartiment pour autant que le Compartiment pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(f) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété du Compartiment sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(g) les frais de formation du Compartiment, y compris les coûts d'émission et de distribution d'actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et

(h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.9 La valeur de ces actifs de la Société doit être déterminée de la manière suivante:

(a) les titres qui sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base du dernier cours de bourse publié ou de la dernière valeur de marché publiée;

(b) les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur nette probable de réalisation (excluant toute taxation différée) estimée avec prudence et de bonne foi par le l'Associé Gérant Commandité. Si une VNI est déterminée pour les parts et actions émises par un organisme de placement collectif (OPC) qui calcule une valeur nette d'inventaire par action et par part, ces parts ou actions seront évaluées sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée selon les conditions des documents d'émission particuliers de cet l'OPC ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaires non officielles (c'est-à-dire estimations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont généralement pas utilisées pour les souscriptions et rachats ou fournis par une source d'évaluation - y compris le gestionnaire d'investissements de l'OPC - autre que l'agent administratif de l'OPC), si elles sont plus récentes que leurs valeurs nette d'inventaire officielles. La valeur nette d'inventaire calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire non officielles de l'OPC, peut différer de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, à la Date d'Évaluation correspondante, sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par l'agent administratif des OPCs. Cependant, cette valeur nette d'inventaire est finale et lie nonobstant toute différente détermination postérieure. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas reflété au sein de la dernière valeur nette d'inventaire disponible de ces actions ou parts émises par ces OPCs, l'évaluation des actions et parts émises par ces OPCs sera estimée avec prudence et de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité pour prendre en

compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants sont qualifiés d'événements d'évaluation: les appels de capital, distributions et rachats effectués par l'OPC ou autre entité ou un ou plusieurs de ses investissements sous-jacents, ainsi que les événements matériels ou développements affectant autant ces investissements sous-jacents que les OPCs eux-mêmes;

(c) sauf dispositions contraires dans le Mémoire pour un Compartiment investissant principalement dans l'immobilier, les propriétés et droits de propriétés enregistrés au nom de la Société en ce qui concerne le Compartiment concerné ou une filiale, des sociétés holding ou véhicules intermédiaires ainsi qu'actionariat directs ou indirect de la Société dans des sociétés intermédiaires peuvent être évalués par un ou plusieurs experts indépendants conformément aux conditions du Mémoire, étant entendu que la Société peut dévier de cette évaluation dans son intérêt ou celui de ses actionnaires, et que cette évaluation peut être établie à la fin de l'année fiscale et utilisée au cours de l'année fiscale suivante à moins qu'un changement au niveau de la situation générale économique ou de l'état des propriétés concernées ou des droits de propriété détenus par la Société ou par une de ses filiales, société holding ou véhicule intermédiaire ou par toute société contrôlée requière que de nouvelles évaluations soient réalisées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles;

(d) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore en caisse, sera constituée par le montant total de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué ou reçu en totalité; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que la Société considèrera adéquat pour refléter la valeur réelle de ces actifs;

(e) la valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options non cotés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, sera déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur une base appliquée de façon constante pour chaque variété de contrats. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou un autre marché réglementé sera basée sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur les marchés d'échange et les marchés réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou options particuliers sont négociés; si l'opération à terme, le contrat à terme ou l'option ne peut être liquidé au jour où la VNI est déterminée, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur jugée équitable et raisonnable par l'Associé Gérant Commandité;

(f) tous les autres actifs seront évalués à la juste valeur déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

(g) L'Associé Gérant Commandité peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actifs ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.10 Les engagements de la Société comprendront:

(a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts échus sur des emprunts ou autres engagements relatifs à un emprunt de la Société (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts et autres endettements);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil y compris les commissions d'intéressement (le cas échéant), les frais de dépositaire d'agent payeur, de l'agent de registre et de transfert et les frais de l'agent domiciliaire, ainsi que les débours raisonnables encourus par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes impayés annoncés par la Société, lorsque la Date d'Évaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont allouées à leur titulaire;

(e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus à le jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Associé Gérant Commandité estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société;

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et représentés conformément aux lois luxembourgeoises. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prend en compte toutes les dépenses à supporter par la Société et peut tenir compte des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou périodique sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

12.11 Pour les besoins du présent article 12:

(a) Les actions qui seront émises par la Société seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par l'Associé Gérant Commandité à la Date d'Évaluation par rapport à laquelle cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) Les actions de la société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(c) Tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment/ de la Catégorie concernée seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire par action; et

(d) Lorsque la Société s'est engagé à une Date d'Evaluation à:

- acheter des actifs, la valeur de considération à payer pour ces actifs sera présentée comme une obligation de la Société et la valeur des actifs à acquérir sera représentée comme un actif de la Société;

- vendre un actif, la valeur de considération à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à fournir par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société,

sous réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette considération ou de cet actif n'est connue à la Date d'Evaluation, sa valeur sera estimée par l'Associé Gérant Commandité.

12.12 Les avoirs et engagements de la Société seront affectés de la manière suivante:

(a) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories coexistent dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(b) les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(c) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société à la ou aux même Catégorie(s) auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée à la même ou aux Catégorie(s) correspondantes;

(d) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou de plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Catégories déterminée(s) au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Catégorie(s) au sein de ce Compartiment;

(e) au cas où tout avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une Catégorie particulière, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Catégories au pro rata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par le l'Associé Gérant Commandité, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Catégories sont tenus en un seul compte et/ou sont cogérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent du l'Associé Gérant Commandité, le droit respectif de la Catégorie correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de cette Catégorie au compte ou à la masse en question, que (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte de la Catégorie, telle que décrite dans les documents de vente d'actions de la Société, et finalement que (iii) toutes les obligations, quelle que soit la Catégorie à laquelle elles sont attribuables lieront la Société dans son ensemble, sauf accord contraire avec les créanciers;

(f) en cas de distribution aux actionnaires d'une Catégorie, la valeur nette d'inventaire de celle-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

12.13 Règles générales

(a) Toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(b) La dernière valeur nette d'inventaire par action peut être obtenue au siège social de la Société conformément aux termes du Mémoire;

(c) Les dispositions du présent article 12 sont des règles pour déterminer la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des actions émises par la Société;

(d) La valeur nette d'inventaire par action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et mise à disposition aux bureaux de l'agent administratif. La Société peut procéder à la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité dans des journaux financier pertinents. La Société ne peut accepter une responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou la non publication des prix.

(e) Des règles d'évaluation différentes peuvent être applicables en ce qui concerne un Compartiment spécifique comme détaillé dans le Mémoire.

13. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de tout Compartiment ou de toute Catégorie et l'émission d'actions de et par ses actionnaires et le rachat des actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie de ces actionnaires ainsi que les conversions d'actions de Catégories dans un Compartiment;

(a) lorsque un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des actifs de la Société attribuables à ce(s) Compartiment(s), ou si on ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie importante des actifs de la Société attribuable) à ce Compartiment est dénommée, sont fermés pour une raison autre que le congé normal si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'il en raison d'évènements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en-dehors du contrôle de l'Associé Gérant Commandité, la disposition des actifs de la Société attribuables au Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un détriment important aux intérêts des autres actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment ou si pour des raisons exceptionnelles, la valeur d'un actif de la Société attribuable au Compartiment ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est dans l'impossibilité de rapatrier des fonds pour effectuer des paiements pour le rachat d'actions de ce Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds relatifs à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus pour le rachat d'actions ne peut, de l'avis des Administrateurs, être réalisé aux taux de change normaux;

(e) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert d'Actions, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs de la Société attribuables au Compartiment ne peuvent être effectuées aux taux de change normaux; ou

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société ou d'un Compartiment.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions.

13.3 Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans le Compartiment concerné. Le retrait d'une souscription ou d'une demande de rachat ou de conversion ne prendra effet que si l'agent administratif reçoit une notification écrite par lettre ou par fax avant la fin de la période de suspension, faute de quoi, ces demandes de souscription, rachat et conversion seront traitées conformément aux termes du Mémoire à la fin de la période de suspension, sur base de la valeur nette d'inventaires par action déterminée à ce moment.

14. Art. 14. Responsabilité des actionnaires

14.1 Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion de l'Action AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

14.2 La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

15. Art. 15. Gestion

15.1 La Société sera administrée par Blue Sky Global Asset Management S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité). L'Associé Gérant Commandité sera l'actionnaire gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

15.2 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires.

15.3 L'Associé Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

16. Art. 16. Signatures autorisées

16.1 La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un associé commanditaire de la Société.

17. Art. 17. Politiques et restrictions d'investissement

17.1 L'Associé Gérant Commandité a, selon le principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable au différentes Ca-

tégories au sein des Compartiments et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 L'Associé Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2007, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société et de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et

(b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

17.3 L'Associé Gérant Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que (i) la totalité ou une partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leur compartiments, ou que (ii) la totalité ou une partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés sur une base ségréguée ou commune.

18. Art. 18. Conflits d'intérêts

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondé de pouvoir ou agents de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir ou agent de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

19. Art. 19. Indemnisation

L'Associé Gérant Commandité, le gestionnaire d'investissements d'un Compartiment, et ses/leurs administrateurs, fondés de pouvoir, agents et employés dans la mesure de leur implication dans le Compartiment et tout membre du Conseil d'Administration (chacun étant une Personne Indemnifiée) seront indemnisés à partir des actifs du Compartiment concerné pour tous engagements, frais ou dépenses (y compris des frais légaux raisonnables) encourus par la Personne Indemnifiée en raison de son implication dans les affaires du Compartiment concerné, étant entendu qu'aucune Personne Indemnifiée ne sera en droit d'être indemnisée pour toute action ou omission résultant d'un comportement pouvant être qualifié de fraude, faute intentionnelle ou négligence grave.

20. Art. 20. Assemblées des actionnaires

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi Luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

20.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

20.3 D'autres Assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

20.4 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

20.5 Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre de décisions sur un sujet quel qu'il soit qu'avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

20.6 Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise de manière continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

21. Art. 21. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité

21.1 Les délais de convocation et les quorums requis par la loi en ce qui concerne les Assemblées Générales, ainsi qu'en ce qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

21.2 L'Associé Gérant Commandité peut convoquer une Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du

capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

21.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

21.4 Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 7 et 11.

21.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

21.6 Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés ou à toute autre loi Luxembourgeoise pertinente.

21.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires.

21.8 Toute modification affectant les droits de détenteurs d'actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés.

21.9 Chaque actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la Loi Luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, qu'elle soit actionnaire ou non.

21.10 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

21.11 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

21.12 L'Associé Gérant Commandité peut fixer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires dans un Compartiment ou dans une Catégorie

22.1 Les actionnaires de Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

22.2 De plus, les actionnaires de Catégories peuvent tenir à tout moment des Assemblées Générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

22.3 Les dispositions de l'article 21 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, sauf si le contexte ne le demande autrement.

23. Réviseur d'entreprises

23.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

23.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

24. Art. 24. Liquidation ou fusion de Compartiments ou Catégories

24.1 Dans le cas où pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par la l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'offrir aux actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité ou procéder au rachat forcé de toutes les actions du Compartiment ou de cette Catégorie à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix et dépenses de réalisation d'investissements calculés à la Date de d'Evaluation à laquelle la décision prend effet). La Société notifiera les détenteurs d'actions avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit.

24.2 De plus, l'assemblée générales des actionnaire de tout Catégorie ou de tout Compartiment aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix d'investissement effectifs et des dépenses de réalisation) calculée à la Date d'Evaluation auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires selon le présent article 24, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Général Commandité

24.3 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la fin, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

24.4 Les actifs qui n'ont pas été distribués à leurs propriétaires à la suite du rachat seront remis à une banque ou un organisme de crédit tel que défini dans la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de six mois. A échéance de cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droits.

24.5 Toutes les actions rachetées pourront être annulées.

24.6 Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent article, la l'Associé Gérant Commandité peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée ou à un autre Compartiment dans un autre organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de renommer les actions du Compartiment concerné comme action d'un autre compartiment (suite à un split ou une consolidation si nécessaire et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des actionnaires). Cette décision sera communiquée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article un mois avant son entrée en vigueur (de plus, la publication contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre au actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

24.7 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité au paragraphe 24.6, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Gérant Commandité.

24.8 En outre, une contribution des avoirs et obligations attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif tel qu'indiqué à l'article 24.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des actionnaires de la ou des Catégorie(s) ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes et représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les décisions seront contraignantes uniquement à l'égard des actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion. Toute décision d'une Assemblée Générale prise conformément au présent article 24.8 est soumise au consentement de l'Associé Gérant Commandité.

25. Art. 25. Année fiscale

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

26. Art. 36. Affectation des revenus

26.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie existante, et peut annoncer, ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à annoncer des dividendes.

26.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

26.3 Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

26.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

26.5 L'Associé Gérant Commandité peut décider de distribuer des actions gratuites au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité.

26.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux Catégorie(s) d'Actions émises dans le Compartiment respectif.

26.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

27. Art. 27. Dépositaire

27.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire les conditions de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires, les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

27.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Associé Gérant Commandité devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire et les Administrateurs nommeront cette institution afin de devenir Dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

28. Art. 28. Liquidation

28.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité pour la modification des présents Statuts.

28.2 Lorsque les actifs de la Société tombent en deçà du seuil des deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, l'Associé Gérant Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum, adoptera les résolutions à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée Générale.

28.3 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe en deçà du seuil d'un quart du capital minimum prescrit par l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale. Dans un tel cas il n'y aura pas d'exigence de quorum pour la tenue de l'Assemblée Générale et la dissolution de la Société peut être adoptée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

28.4 L'assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés en deçà des deux tiers ou du quart du minimum légal, selon le cas.

28.5 Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

28.6 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.

28.7 Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2007 et de la Loi sur les Sociétés.

28.8 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée Générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société.

28.9 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

28.10 En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

28.11 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, après déduction des coûts de liquidation, parmi les actionnaires de chaque Catégorie conformément à leurs droits respectifs.

28.12 Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

29. Art. 29. Loi applicable

29.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de mai 2010 à 11 heures.

Souscription et Libération

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les Actions comme suit:

Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., prénommée:	1 (une) Action AC
and	
Blue Sky Global Investors Limited, prénommée:	49 (quarante neuf) actions
Total:	50 (cinquante) actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars américains (USD 50.000), est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Le certificat d'évaluation et la confirmation des associés, après signature ne varientur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration et frais

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été remplies et s'en porte expressément témoin.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 8.000.- (huit mille euros).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminée et que les Statuts ont été établies;
2. que PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2010; et
3. que le siège social de la société de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. ARBAUT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2008. Relation: LAC/2008/49983. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1250 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008148092/242/1835.

(080175046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.099.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Blue Sky Global Investors Limited, a private limited company with registered office at 5-7, John Prince's Street, London W1G 0JN, United Kingdom, incorporated under the laws of the United Kingdom and registered with the company register under the number 06556194, here represented by Maître Yannick Arbaut, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

The said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Articles), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Blue Sky Global Asset Management S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in the Grand Duchy of Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may act as general partner of, and take general partner interests in, any Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions). Specifically, the Company may subscribe shares in and act as general partner of investment companies organised as fonds d'investissement spécialisés subject to the Luxembourg act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,

development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager or the board of managers (in case of plurality of managers) of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by two hundred (200) shares (the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 7. Distribution. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case the Company has only one shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case the Company has several shareholders, any transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among shareholders.

Any transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply to the transfer of Shares.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is (are) appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager with an A signatory power, or by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (such majority to include at least the positive vote of one manager with an A signatory power). The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at the relevant meeting (such majority to include at least the presence or representation of one manager with an A signatory power).

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed at any board meeting by the board of managers by vote of the majority of the managers present or represented at the relevant meeting. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented at the relevant meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places previously approved by a resolution of the board of managers.

A manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the chairman pro tempore of the relevant meeting, if one has been appointed or by a manager with an A signatory power or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power acting jointly. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing, in which case the minutes shall consist of one or several documents setting forth the resolutions and signed by each manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature of a manager. Such circular resolutions are deemed to be passed in the Grand Duchy of Luxembourg

Art. 13. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of his or their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can be passed in writing by all the shareholders instead of being passed at general meetings. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions regardless of the number of Shares, which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) on a pro rata basis in proportion of to his (their) share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of liquidation of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his (their) powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 200 (two hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Statement and Estimate of Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000 (two thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the Shareholder resolves that the number of managers of the Company is set at three (3) and the following persons are appointed as managers of the Company, each for an unlimited period of time, with the signatory power indicated beside their name:

- Mr Richard August, born on 23 October 1971 in Banbury, United Kingdom, and resident at 84, Victoria Drive, London SW19 6HQ, United Kingdom, with an A signatory power;

- Mr Ross Campbell, born on 12 August 1975 in Edinburgh, United Kingdom and resident at 12A, Kingdon Road, West Hampstead, London NW6 1PH, United Kingdom, with a B signatory power; and

- Mr Tony Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, New Zealand and resident at 16, Rue De Rochefort, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a B signatory power.

2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as been appointed as the external auditor of the Company.

3. the registered office is established at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Blue Sky Global Investors Limited, une société privée à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à 5-7 John Prince's Street, Londres W1G 0JN, Royaume-Uni et enregistrée au registre du des sociétés sous le numéro 06556194, représenté par Maître Yannick Arbaut, avocat, résidant au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les Statuts) qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Blue Sky Global Asset Management S.à r.l.» (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Grand-Duché de Luxembourg dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de, et prendre des intérêts d'actionnaire commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. La Société peut, en particulier, souscrire à des actions dans et agir en tant qu'actionnaire commandité de société d'investissements organisées sous la forme de fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance (en cas d'une pluralité de gérants) de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) (les Actions, et individuellement l'Action) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'actionnaire unique sinon de l'assemblée des actionnaires, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 7. Distributions. Chaque Action donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Actions existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Actions indivisibles. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert d'actions. Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, toutes cessions d'Actions détenues par l'actionnaire unique sont libres.

En cas de pluralité d'actionnaires, la cession d'Actions inter vivos à des tiers non-actionnaires doit être autorisée par l'assemblée générale des actionnaires représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession d'Actions entre actionnaires.

La cession d'Actions mortis causa à des tiers non-actionnaires doit être acceptée par les actionnaires qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées en ce qui concerne le transfert d'Actions.

Art. 10. Rachat d'actions. La Société pourra acquérir ses propres Actions pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société d'Actions détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'actionnaire unique/des actionnaires. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des actionnaires. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'actionnaire unique, sinon d'un des actionnaires, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des actionnaires, par une résolution adoptée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas d'un gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A, ou par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (cette majorité doit comprendre au moins un vote positif d'un gérant avec un pouvoir de signature A). Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion concernée (cette majorité doit inclure la présence ou la représentation d'un gérant avec un pouvoir de signature A).

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion concernée. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance concerné et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique,

visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par le président pro tempore du conseil de gérance concerné, si un président a été désigné ou par un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents décrivant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature d'un gérant. Une décision prise par voie circulaire sera considérée comme ayant été passée au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des actionnaires. Une assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique ou des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'actionnaire unique ou des actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) actionnaires, les résolutions des actionnaires pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les actionnaires. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque actionnaire, et chaque actionnaire votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courrier (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des actionnaires, quorum et majorité . L'actionnaire unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires.

En cas de pluralité des actionnaires, chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'Actions qui lui appartiennent. Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre d'Actions qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les actionnaires, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net sera distribué aux actionnaires sur base proportionnelle de leurs détentions d'actions dans la Société. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaire(s) ou non, nommés par le(s) actionnaire(s) qui fixera (fixeront) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) actionnaires. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les Statuts de cette Société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare qu'elle souscrit 200 (deux cents) parts sociales représentant le capital social total de la Société.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Déclaration et Frais

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été remplies et s'en porte expressément témoin.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 2.000 (deux mille euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution, l'actionnaire représentant l'entière du capital social a adopté les résolutions suivantes:

(1) L'actionnaire décide que le nombre de gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées gérants avec le pouvoir de signature mentionné à côté de leur nom:

- M. Richard August, né le 23 octobre 1971 à Banbury, Royaume-Uni et résidant à 84, Victoria Drive, Londres SW19 6HQ, Royaume-Uni, avec un pouvoir de signature A;

- M. Ross Campbell, né le 12 août 1975 à Edinburgh, Royaume-Uni et résidant à 12A, Kingdon Road, West Hampstead, Londres NW6 1PH, Royaume-Uni avec un pouvoir de signature B; et

- M. Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle Zélande et résidant à 16, Rue De Rochefort, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un pouvoir de signature B.

(2) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommée réviser d'entreprises agréé de la Société.

(3) Le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. ARBAUT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2008. Relation: LAC/2008/49982. - Reçu soixante-dix-neuf euros et soixante-treize cents (79,73 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008148090/242/402.

(080175792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008149890/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09584. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149891/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09567. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Second Euro Industrial Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.278.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008149893/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09539. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

MLArg Real Estate 8, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008149894/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09285. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

MLArg Real Estate 6, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008149896/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09290. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

MLArg Real Estate 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.703.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008149897/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09292. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

MLArg Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008149898/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09293. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

New Star International Property (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008149445/220/13.

(080176413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Columbus Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2008149849/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08632. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

PPP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.287.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149812/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09790. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Archer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 124.711.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149811/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09788. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008149432/202/12.

(080175937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.